

Extrait du Procès-verbal des délibérations  
CONSEIL MUNICIPAL du 10 OCTOBRE 2023



\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-trois, le dix du mois d'octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MEILHAN, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Patricia LOUBERE, Maire, après convocation légale.

**Présents** : LOUBERE Patricia, HUREL Catherine, CHABANNE Éric, LAULOM Vincent, MEURIS Olivier, LOUBERE David, LAPETRE-TAUZIET Nadège, SOUX Benoit, ILHARDOY Sandra  
TESTEMALE Maurice,

**Excusés** : LACOSTE Claude, DESPOUYS Véronique, SOUX Benoit, LINXE Justine, CHARON-BURNEL Mathilde

**Absente** : DUCROT Stéphanie

**Procurations** : M. LACOSTE a donné procuration à Mme LOUBERE, Mme DESOUYS a donné procuration à Mme HUREL, Mme CHARON-BURNEL a donné procuration à M. TESTEMALE

**Secrétaire de séance** : Mme HUREL Catherine

**Nombre de :**

➤ Conseillers : 15

➤ Présents : 10

➤ Votants : 13

➤ Date convocation :

04/10/2023

**SATEL  
VALIDATION  
COMPTE RENDU  
ACTIVITES 2023**

**2023-047**

Considérant la délibération du conseil municipal en date du 28 septembre 2017 approuvant le marché de concession d'aménagement conclu avec la SATEL

Considérant la délibération du conseil municipal en date du 11 décembre 2018 autorisant la SATEL à vendre les lots du lotissement Bellocq

Considérant la délibération du conseil municipal en date du 19 juillet 2022 autorisant la signature de l'avenant n° 01 relatif au marché de concession d'aménagement conclu avec la SATEL

Considérant le compte rendu annuel d'activités 2022 présenté par la SATEL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL

VALIDE le compte-rendu annuel d'activités 2022 présenté par la SATEL, annexé à la présente délibération.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire, Patricia LOUBERE

Par délégation du Maire

M. Claude LACOSTE 1er adjoint

